

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

R E C E P I S S E D E D E P O T

CITE JUDICIAIRE 1 AV P MENDES FRANCE 72014 LE MANS CEDEX 2
SERVICE REGISTRE DU COMMERCE ET SOCIETES 02.43.14.18.50
SUR MINITEL 08.36.29.11.11 INTERNET www.greffes.com/le-mans
EMAIL Gtcsarthe@aol.com FAX 02.43.14.18.59

FIDAL

160 AVENUE BOLLEE

72016 LE MANS CEDEX

V/REF : CA/SC/41153
N/REF : 84 B 133 / A-3918

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 20/12/2002, SOUS LE NUMERO A-3918,

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2002

... CONCERNANT LA SOCIETE
FOUSSIER QUINCAILLERIE
SOCIETE ANONYME
BOULEVARD PIERRE LEFAUCHEUX
72000 LE MANS

R.C.S LE MANS 329 681 340 (84 B 133)

LE GREFFIER



SA Foussier Quincaillerie

Rapport
du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société
en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002
SA Foussier Quincaillerie
33 Bd Pierre Lefauchaux – 72026 Le Mans cédex
Ce rapport contient 1 page

OP/MT



KPMG Entreprises

Bureau du Maine
Espace Bollée Monthéard
160 avenue Bollée
72016 Le Mans Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)2 43 50 80 00
Télécopie : +33 (0)2 43 50 80 29
lemans@kpmg.fr
Site internet : www.kpmg.fr

SA Foussier Quincaillerie

Siège social : 33 Bd Pierre Lefauchaux – 72026 Le Mans cédex
Capital social : 400 000

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce du Mans en date du 12 décembre 2002, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantage particulier.

Le Mans le 13 décembre 2002

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Olivier Provost

Associé

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat
aux comptes à d'rectoire et
conseil de surveillance.

Inscrite au Tableau de
l'Ordre à Paris sous le
n° 14-30080101 et
à la Compagnie
des Commissaires
aux Comptes de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
2 bis, rue de Villiers
92209 Levallois-Perret Cedex

Capital : 5 497 100 €
Code APE 741 C
//572641/ R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Cabinet membre de
KPMG International